



Abidjan, le 29 SEP. 2022

N° 002103 /MENA/DRH/Secrét

Le Directeur

A

- Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux (Pour suivi) ;
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Chef de circonscription (Pour exécution) ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement (Pour exécution) †

OBJET : Contrôle des effectifs des personnels enseignants, administratifs et d'encadrement

Dans le cadre du contrôle des effectifs des personnels du préscolaire et primaire, du secondaire, d'encadrement, et administratifs, je vous demande de me faire parvenir pour authentification, toutes les décisions de mutation hors exéat au titre de l'année scolaire 2022-2023 avant l'attribution d'un poste aux intéressés.

Vous voudrez les transmettre à l'adresse du service informatique de la Direction des Ressources Humaines : mendrh.sceinfo@yahoo.fr et à celles des sous-directions concernées.

- Personnels du préscolaire et primaire : drh.sdpepp@yahoo.fr
- Personnels du secondaire : drh.serviceplanning@gmail.com
- Personnels administratifs : sdpaa.drh@gmail.com

NB : Date limite de transmission, le vendredi 07 octobre 2022

J'attache du prix à l'exécution diligente de cette consigne.


OUATTARA Drissa